

Le Conseil de l'Europe : conscience de l'Europe

La publication annuelle du rapport du Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Gilles Trassinier, est l'occasion d'évoquer, une nouvelle fois, l'état dégradant et la honte des prisons françaises. Maintes fois dénoncée par la représentation nationale, la situation des prisons françaises se caractérise par la surpopulation carcérale : plus de 61 000 détenus pour une capacité de 45 000, des bâtiments vétustes, surnombre des détenus en attente de jugement et donc présumés innocents en constante progression : plus de 45% !

Face à cette situation, le Conseil de l'Europe a adopté une Recommandation sur la situation des prisons en Europe qui prendra force juridique à travers une « Convention Pénitentiaire Européenne », véritable « Loi pénitentiaire » opposable à tous et dont chacun pourra se prévaloir auprès de la Cour

européenne des droits de l'homme. Les grands principes contenus dans cette convention visent à garantir, en toute circonstance, la présomption d'innocence, à rendre exceptionnelle la détention provisoire, à promouvoir les peines alternatives à l'emprisonnement, à assurer le suivi et aider les prisonniers. La prison a vocation à permettre à la société de se protéger et de sanctionner, en aucun cas à porter atteinte à la dignité de la personne humaine. La privation de liberté doit être la seule sanction.

L'innovation de cette convention est de s'attaquer aux dysfonctionnements de l'ensemble des lieux privés de liberté : dès la garde à vue, véritable zone de non droit. Les lieux de garde à vue doivent faire l'objet de contrôle et être filmés. Il convient d'assurer la présomption d'innocence et permettre la présence de l'avocat, qui est souvent le « dernier rempart »

contre l'arbitraire et le garant du respect des droits essentiels.

La publication du rapport du commissaire aux droits de l'homme intervient au moment où le Conseil de l'Europe dénonce le traitement des prisonniers de Guantanamo, la violation des Conventions internationales sur le traitement des prisonniers et s'efforce de concilier le respect des droits de l'homme avec l'ardente obligation de lutter avec force contre le terrorisme.

Le Conseil de l'Europe, une nouvelle fois, nous montre la voie à suivre : celle de l'humanité, non pas comme expression d'une quelconque faiblesse, mais comme une exigence ; le combat pour les valeurs de la démocratie, la primauté du droit ne peuvent être dissociés du respect des droits de l'homme.

(*) Député de Loire-Atlantique ; Membre du Conseil de l'Europe.